



## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUADELOUPE ET SAINT-PIERRE ET MIQUELON

En application du décret n' 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

## Spécialité Neurologie Avis favorable

(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	M. BANGOURA	Ousmane
2	M. KONATE	Mamady

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le 1 8 DEC. 2023

Le Directeur Général

Patrice RENIA Directeur de la Démographie et Accompagnement des Professionnels de la Santé